

Allocution de
Mme Jacqueline de Quattro,
cheffe du Département du territoire et de
l'environnement,
devant

I'AdCV

Jeudi 4 juin 2015

Trélex

seul le texte prononcé fait foi

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je vous retrouve à l'occasion de votre assemblée générale et que je vous adresse les cordiales salutations du Conseil d'Etat.

Il y a une année, je vous avais promis que nous allions travailler ensemble pour trouver les solutions adéquates aux défis de l'aménagement du territoire.

Ma détermination n'a pas changé.
Elle s'est même renforcée.
Je veux toujours travailler avec vous.

Et, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous allons constituer un groupe de travail avec les communes.

J'en ai informé votre présidente, Mme Joséphine Garelli.

Ce groupe de travail, une sorte de think tank, réunira des représentants de l'AdCV et de l'UCV .

Je souhaite qu'il se mette au travail le plus rapidement possible, d'ici le début de l'été.

J'attends de ce groupe de travail qu'il soit une force propositionnelle qui s'inspirera des conditions cadres définies par le Conseil d'Etat

Je compte beaucoup sur cette collaboration et ce partenariat qui permettra de faire les choix nécessaires pour l'avenir et la prospérité de notre canton.

Mesdames, Messieurs, durant cette année, le Conseil d'Etat s'est consacré à la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, plus particulièrement sur le volet lié au dimensionnement de la zone à bâtir.

Et il a pris des décisions importantes sur la problématique du dézonage et de la taxe sur la plus-value.

Il a entendu les exigences de Berne mais aussi les préoccupations des communes.

Dans un carcan extrêmement étroit, le gouvernement s'est efforcé d'introduire des assouplissements.

Il a cherché à donner quelques bouffées d'oxygène, pour nous permettre d'atteindre les objectifs que le peuple nous a fixés.

Un véritable parcours du combattant.

La LAT révisée et son ordonnance d'application, entrées en vigueur il y a un an, fixent un cadre particulièrement contraignant concernant le dimensionnement de la zone à bâtir.

Ce cadre interdit la création de nouvelle zone constructible si elle n'est pas compensée simultanément par une surface équivalente.

Ces nouvelles dispositions légales nous ont obligés, canton et communes, à ouvrir

de nombreux et importants chantiers, tout en devant respecter un calendrier extrêmement serré.

L'objectif du Conseil d'Etat est donc clair : nous voulons réduire autant que possible, la période transitoire pour sortir de ce moratoire.

Nous espérons ainsi voir l'entrée en vigueur de notre Plan directeur cantonal révisé en 2017.

Soit deux ans avant le délai fixé par la Confédération.

C'est un sacré défi mais il vaut la peine d'être relevé !

Mais Mesdames, Messieurs, revenons au dimensionnement de la zone d'habitation et mixte qui fera l'objet de la 4^e adaptation du Plan directeur cantonal et qui intéresse tout particulièrement les communes.

Rappelez-vous, il repose sur 4 axes :

- **Stimuler** la densification
- **Réduire** les zones surdimensionnées
- **Prioriser** les projets dans les centres
- **Permettre** le développement des communes ne disposant pas de réserves suffisantes.

Pour atteindre ces objectifs très contraignants, le Conseil d'Etat propose un assouplissement de taille.

Fixé en 2008 à 15% pour la période 2008 à 2023, le taux de croissance des communes hors des centres est rehaussé.

Il passe à 22%, pour la période 2008 à 2030, soit de 1% par an.

Retenez ce chiffre : 22%.

Cet assouplissement permet à toutes les communes d'avoir une marge de manœuvre plus importante et à 23

d'entre elles d'éviter de devoir se lancer dans un processus de dézonage. C'est une première bouffée d'oxygène.

Cette mesure tient compte aussi d'une temporalité plus grande et ne pénalise pas les communes qui se sont conformées aux exigences du Plan directeur cantonal.

Certaines communes auraient souhaité un changement de dates de référence.

Toutefois, en abandonnant 2008 au profit de 2013, voire 2015, le Conseil d'Etat prêterait les communes qui ont déjà travaillé sur leur dimensionnement.

Ce qui n'est pas acceptable pour le Gouvernement.

Nous ne voulons pas pénaliser les communes qui ont fait leur devoir conformément au Plan directeur cantonal.

Nous avons donc privilégié l'augmentation du taux de développement possible.

Mesdames et Messieurs, dans le souci d'élaborer la future stratégie de gestion des zones à bâtir, le Canton et l'ensemble des 318 communes vaudoises, que je remercie pour leur collaboration, ont établi un bilan précis des réserves en zone d'habitation et mixte.

Ce passage était nécessaire afin d'avoir une vue d'ensemble très précise de la répartition par commune des réserves de zones constructibles légalisées.

Le bilan confirme que la très grande majorité des communes sont surdimensionnées.

Plus de 75% des communes du canton le sont.

245 communes dépassent le potentiel de développement fixé à 22% d'ici à 2030.

Concrètement, cela signifie que, par rapport à leur population de 2008, la plupart des communes ont une zone d'habitation et mixte légalisée trop grande, beaucoup trop grande parfois, en regard des besoins liés à la croissance démographique.

61 communes sont correctement dimensionnées.

Je précise que c'est grâce au passage à un taux de croissance de 22%, sinon elles seraient plus nombreuses encore à devoir dézoner.

Ceci dit, le travail reste considérable. Car, dézonage il doit y avoir.

Je rappelle qu'en 2008, le Plan directeur a donné 10 ans aux communes surdimensionnées pour qu'elles réduisent leurs zones à bâtir.

Ce qui n'a malheureusement pas été entrepris.

Si l'on veut respecter le cadre légal de la LAT, la grande majorité des communes doivent donc se lancer, et rapidement, dans un processus de dézonage.

Et, je vous encourage à prévoir et à budgétiser en 2016 déjà les travaux préparatoires à la révision de leur Plan général d'affectation.

Pour notre Canton, il s'agit aussi de trouver un meilleur équilibre entre les communes ou les régions afin que des projets puissent se concrétiser là où les besoins se font le plus sentir.

Je suis parfaitement consciente de la délicate et immense tâche qui attend les communes.

Mesdames, Messieurs, nous n'allons pas vous laisser seules face à ce défi de taille.

Le processus de dézonage se fera avec un accompagnement et un soutien du Canton.

Nous publierons cet été des lignes directrices afin de préciser les objectifs cantonaux et d'identifier les démarches possibles pour le dézouage.

Un guide détaillé suivra cet automne.

Pour l'application de la LAT, le Conseil d'Etat prévoit différents outils.

Vous en connaissez déjà certains.

Il y a d'abord le Bonus LAT accordé par le Conseil d'Etat dans le cadre du soutien au développement des Alpes vaudoises.

Il y a ensuite le crédit-cadre de CHF 5 millions de francs accepté par le Grand Conseil il y a dix jours.

Cette enveloppe est destinée à soutenir financièrement les communes qui devront engager une révision de leur Plan général d'affectation en vue d'un dézouage.

A ces deux aides financières du Canton viendront s'ajouter une cellule d'appui et de conseils, un guide pour le réexamen

du dimensionnement ou encore un modèle de partenariat Canton-Commune.

Si certaines communes décidaient d'entrer en résistance, -ce que je ne souhaite pas- le Canton se réserve la possibilité d'identifier des zones réservées dans les communes qui n'agiraient pas dans le processus de dézonage.

Un autre outil, Mesdames, Messieurs, est l'introduction d'une taxe sur la plus-value. La LAT nous l'impose d'ailleurs.

Certains cantons connaissent déjà cette pratique.

Ce qui n'est pas le cas pour le Canton de Vaud, le Grand Conseil ayant dit non à deux reprises (1998 et 2009).

Nous avons donc remis l'ouvrage sur le métier et préparé un modèle de taxe répondant aux spécificités de notre territoire, de nos pratiques.

Ces revenus devront servir à compenser ou à absorber les frais liés à des mesures d'aménagement du territoire.

Je pense aux indemnisations en cas d'éventuelles expropriations matérielles.

Mais aussi aux coûts engagés pour des études de planification liées, par exemple, à la densification de l'habitat.

Les recettes de la taxe alimenteront un fonds cantonal affecté dont la gestion sera de la responsabilité du Canton.

La taxe perçue pourra être déduite de l'impôt sur les gains immobiliers, comme le prévoit le droit fédéral

Mesdames et Messieurs, tout comme dans le cadre du dimensionnement des zones à bâtir, le Conseil d'Etat a entendu les inquiétudes de certaines communes mais aussi des Députés du Grand Conseil vaudois.

Il a ainsi décidé de maintenir la taxe d'équipement communautaire, avec l'objectif que le prélèvement des deux taxes ne doit pas revêtir un caractère confiscatoire.

Vous le voyez, le Conseil d'Etat va de l'avant et cherche les solutions qui éviteront de freiner notre développement économique.

Nous avons ainsi entrepris des négociations serrées avec l'Office fédéral du développement territorial (ARE) afin que Berne tienne compte de la réalité du terrain.

Permettez-moi de vous citer un exemple pour illustrer nos discussions avec la Berne fédérale.

Le canton de Vaud a besoin de 4000 places supplémentaires pour scolariser les enfants.

Or, les écoles ne figurent pas dans les exceptions autorisées par les services fédéraux.

Seuls les gymnases sont exemptés de compensation.

Selon l'ARE, nous pouvons mettre nos élèves dans des containers!

Un tel manque de souplesse de Berne est Mesdames, Messieurs, inacceptable pour nous.

J'ai donc pris mon bâton de pèlerin et entamé des pourparlers avec l'ARE.

Cela s'est avéré payant: un projet de planification pour une école intercommunale à Grandson a été approuvé sans demande de compensation !

Par ailleurs, nous nous battons pour une compensation différée des projets stratégiques d'importance cantonale.

Pour le moment sans beaucoup de succès :

L'ARE a fait recours contre deux projets de planification situés dans des pôles de développement cantonaux, dûment inscrits au Plan directeur.

C'est regrettable.

Aussi, tout en négociant avec l'ARE, j'ai contesté l'ordonnance d'application devant les tribunaux.

Nous verrons bien le résultat.

Au moins nous nous serons battus!

Mesdames, Messieurs, encore un mot sur des mesures qui pourraient assouplir la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions.

L'objectif poursuivi par le Conseil d'Etat est de simplifier certaines procédures, d'alléger le travail des communes, les impliquer davantage dans le processus de décision et de renforcer le rôle de facilitateur du Service du développement territorial.

Je sais que certains d'entre vous ont toujours un regard critique à l'encontre du SDT:

Leurs reproches portent notamment sur les procédures qui durent, le manque de coordination et de suivi.

Comme je l'ai dit l'année dernière, je veux que la qualité devienne la marque de fabrique du Service du développement territorial.

Le SDT doit davantage être un coordinateur et un facilitateur qu'un simple contrôleur institutionnel.

Durant toute cette année, je me suis battue pour que la culture du service évolue.

Et je vais continuer.

Cela prendra du temps, mais je suis convaincue que nous y arriverons.

Mesdames, Messieurs, l'application de la 1^{ère} révision de la LAT engendre de

nombreux travaux et suscite beaucoup d'émotion dans notre canton.

Il nous faut du temps pour sortir l'aménagement du territoire de l'impasse.

Mais je vois des opportunités pour aller de l'avant.

Je reste donc confiante.

Dans le cadre de la révision de la LAT2, je vois également une avancée prometteuse, grâce à l'action influente menée par le canton de Vaud à Berne.

Mme la conseillère fédérale, Doris Leuthard est entrée en matière la semaine dernière sur un projet revisité avec le concours des cantons.

Elle a accepté de repousser le calendrier et d'accorder une pause aux cantons dans les travaux législatifs.

Elle a même été d'accord de revoir le plan sectoriel des Surfaces d'assolement comme le canton de Vaud l'a demandé.

La fermeté des cantons, en particulier celle du canton du Vaud, a conduit la Confédération à plus d'écoutes, plus de compréhension pour les problèmes d'application des dispositions concoctées à Berne.

Mesdames, Messieurs, le Conseil d'Etat est prêt à relever les défis qui l'attendent dans le respect de la volonté populaire.

Mais il est aussi décidé à se battre pour éviter que le développement et la prospérité du canton ne soient freinés par des dispositions qui ne tiennent pas compte de la réalité du terrain.

Je compte sur votre soutien.
Le canton a besoin des communes.
Je vous remercie de votre engagement.

Merci de votre attention

